ENFANTS DE MERIMANJAKA



RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2009 - 2010

1 - Rappel de la situation :

Le compte bancaire de l'association a été ouvert le 01 Août 2008. Ce rapport couvre toute la période comprise entre entre l'AG du 26/09/2009 et la dernière situation bancaire connue au 1^{er} octobre 2010.

Les comptes sont suivis dans le logiciel BMS Comptes Bancaires Version 7.6. Ce logiciel est destiné au suivi de la comptabilité personnelle ou d'une petite structure. Les recettes et les dépenses sont ventilées dans des rubriques qui ne sont pas numérotées et ne suivent pas le régime du Plan Comptable Général. Cette situation résulte de la modestie relative du chiffre d'affaires de l'association, qui ne nécessite pas l'usage d'un système de gestion en concertation avec un comptable agréé. En fonction de l'évolution des projets de l'association, cette situation sera réexaminée s'îl y a lieu. Le logiciel permet l'élaboration d'un budget, mais cette fonctionnalité n'a pas encore été utilisée à ce jour, un budget « basique » étant élaboré sous Excel.

L'association a pour politique financière de n'entreprendre aucune dépense non nécessaire, l'ensemble des fonds récoltés étant dévolu à destination de l'école.

A ce jour, une dépense totale de fonctionnement 31€ a toutefois été supportée par l'association, pour la publication au JO de notre changement d'adresse de siège social et nos nouveaux statuts. A cette somme il convient d'ajouter encore 30€ de frais d'affranchissement payés en espèces sur la caisse de l'association.

Au 01/10/2010, le solde des comptes de l'association s'établit comme suit :

Solde réel : + 5153,45€
Solde pointé : + 5123,45€

Cette différence s'explique par une opération de virement permanent non encore créditée sur le dernier extrait de comptes au 01/01/2010.

Au solde ci-dessus, il convient d'ajouter un fond de caisse d'un montant total de 326,50€.

Pour mémoire, le solde des comptes de l'association s'élevait à **2104€** au 31/12/2009. Celui présenté lors de l'AG du 26/09/2009 s'élevait à **12118,60€.**

Par ailleurs, l'association dispose d'un montant disponible de **616,30€** sur un compte de placement associé au compte principal. Pendant quelques mois (entre le 11/12/2009 et le 02/07/2010), nous avons transféré **10000€** sur ce compte, avant de les transférer dans

l'autre sens pour les utiliser dans le cadre du financement de nos projets. Cette opération a produit une petite plus value de 16,30€.

2 - Faits marquants depuis l'ouverture du compte bancaire :

- Une adhérente a décidé de faire un don mensuel à l'association. Ce don est effectif depuis le 15/08/2008. Le montant des sommes versées à l'association par ce biais se monte aujourd'hui à un total de 780€ pour un versement mensuel de 30€.
- Un adhérent a décidé de faire un don mensuel à l'association. Ce don est effectif depuis le 31/05/2009. Le montant des sommes versées à l'association par ce biais se monte aujourd'hui à un total de 1140€ pour un versement mensuel de 60€.

3 - Faits marquants depuis l'année écoulée :

- En février 2010, nous avons bénéficié de la dévolution des biens de l'association « Les Enfants d'Antoine », qui a été dissoute. Outre du matériel (notamment des barnums), cette association nous a fait un don de 109,60€, répartis en 89,09€ en chèque et 20.51€ en espèces.
- Le Comité de Boxe de la région centre a fait le 07/05/2010 un don de 1226,11€.
- En septembre 2009, nous avons remporté le second prix du concours d'associations organisé par la société Philips Lightning. Cela s'est traduit par un don en notre faveur de 3000€, perçu le 28/10/2009.

Nous avons également financé diverses actions depuis janvier 2010, dont voici les plus importantes :

- Mai 2010, amenée de l'eau potable à l'école : 1672,71€;
- Juin 2010, financement de cours de Français pour les professeurs : 1172,33€ ;
- Juillet 2010, fourniture de sacs à dos sérigraphiés au logo de l'association pour les enfants qui ont réussi leur CEPE : 98,31€ ;
- Juillet 2010, construction de nouveaux sanitaires : 6056,63€.
- Septembre 2010, démarrage de la construction d'une cuisine. Budget prévu : 500€. Nous pensions allouer une somme bien plus importante, mais nous avons dû revoir ce projet en raison de recettes moins élevées que prévu. En effet, nous avons participé pour la seconde année au concours Philips Lightning, mais nous n'avons remporté aucun prix.

3 – Répartition des recettes et dépenses en rubriques :

La répartition détaillée, rubrique par rubrique, de l'ensemble des recettes et des dépenses de l'association est présentée en séance. Ce document reste toutefois confidentiel et n'est pas détaillé ici.

Il convient de prendre en compte le fait que les recettes prennent principalement trois formes : les adhésions, les parrainages et les dons. Concernant les adhésions et les parrainages, la répartition présentée dans les rubriques comptables n'est pas totalement fidèle à la réalité, car un particulier peut, par exemple, adhérer et devenir parrain en même temps. De plus, le régime des dépôts bancaires ne respecte pas totalement une séparation stricte entre les deux rubriques. Enfin, le principe même du parrainage est problématique, car les parrains ne renouvellement pas forcément leur(s) parrainage(s) d'une année sur l'autre.

Afin de résoudre ces questions, nous avons créé une convention de parrainage et ouvert un « sous-compte » virtuel dans lequel les opérations sont classées de manière différenciée. Nous sommes actuellement en train de compléter cet outil, présenté en séance par ailleurs.

Les dons en numéraire effectués par des particuliers de manière ponctuelle ou régulière ne sont pas affectés à des projets précis.

D'autres types de recettes peuvent émerger, à savoir celles générées par la vente d'artisanat Malgache acheté sur place et vendu en France avec une plus-value qui entre comme recette dans les caisses de l'association. Pour l'exercice 2009-2010, une seule opération de ce type a été conduite à l'occasion d'un marché de Noël fin 2009 à Etréchy. Le bénéfice net généré s'est élevé à 680 € (407€ en chèques, le reste en espèces). Nous envisageons de reconduire cette initiative pour l'exercice 2010-2011, à l'occasion d'un marché de Noël à Etrechy et à Etampes.

Enfin, les recettes générées par les manifestations ou les contacts pris avec des entreprises sont considérées comme des dons, mais sont affectées à un ou plusieurs projets précis sur lesquels nous sommes en capacité de rendre compte auprès des donateurs.